



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

L'affaire Jacques Baud (1/2) Le discours, les sanctions, le contexte

Le 15 décembre 2025, le Conseil de l'Union européenne a mis le colonel EMG Jacques Baud sous sanctions au motif qu'il agirait «comme porte-parole de la propagande pro-russe et formule des théories du complot, accusant par exemple l'Ukraine d'avoir orchestré sa propre invasion pour adhérer à l'OTAN».¹ Il serait ainsi «responsable de mettre en œuvre ou de soutenir des actions ou des politiques imputables au gouvernement de la Fédération de Russie qui compromettent ou menacent la stabilité d'un pays tiers (l'Ukraine) en recourant à la manipulation de l'information et à l'ingérence». L'UE a procédé en complétant une décision du 8 octobre 2024 qui adoptait un train de sanctions contre diverses personnalités du régime².

Ses avoirs dans les pays de l'UE sont gelés et il est interdit de mettre de l'argent à sa disposition. Cela revient à l'empêcher de percevoir, depuis et dans l'UE, de l'argent de son éditeur, ou de quelque autre activité rémunératrice. Il a en outre l'interdiction de franchir une frontière de l'Union et se trouve cantonné en Belgique, où il réside.

Il s'agit d'atteintes extrêmement graves à ses droits de propriété et à ses libertés individuelle, économique et de mouvement. Et nous verrons que la décision qui les prononce est juridiquement et politiquement contestable.

Accordant une importance particulière à la liberté d'expression, la Confédération suisse n'a pas repris ces sanctions, comme elle n'avait pas repris, en février 2022, celles à l'encontre de la chaîne *Russia Today* (RT).

L'affaire qui concerne Jacques Baud est une affaire à tiroirs, par les acteurs qu'elle implique, comme par les différents niveaux de réflexion qu'elle demande d'explorer: politiques, géopolitiques, juridiques, technologiques et sans doute psychologiques. Cette affaire est symptomatique de la place que l'UE entend tenir sur la scène internationale. Il est dans l'intérêt de la Suisse de comprendre les évolutions de son principal partenaire économique. Cet article n'est pas destiné à formuler à propos de Jacques Baud et de ses thèses un jugement général, définitif et net.

Jacques Baud sur la Russie

Jacques Baud était l'invité au printemps 2022 de la Société vaudoise des officiers. Après une présentation sur les enseignements qu'il tirait de ses missions à l'étranger, en Afrique

notamment, il enchaîna sur son analyse de la situation ukrainienne. Il déduisait du nombre d'obus tirés que l'Ukraine agressait les régions séparatistes. La manœuvre contre Kiev n'aurait jamais visé à prendre la ville, mais seulement à faire diversion pour soutenir et protéger les populations des oblasts de Donetsk et Louhansk – l'un des buts attribués par Vladimir Poutine à l'opération militaire spéciale. Jacques Baud y voyait une preuve du génie opératif russe.

Depuis le 22 février 2022, Jacques Baud a publié quatre ouvrages consacrés à la guerre en Ukraine³. Parsemés d'attaques personnelles, leur ton est lourdement polémique. Leurs sources sont principalement journalistiques. Malgré ces faiblesses, les passages de théorie militaire générale sont dignes d'intérêt et plutôt convaincants.

Il avait déjà publié à l'été 2021 un ouvrage sur Alexei Navalny, et un autre sur le détournement du vol Ryanair FR4978⁴, forcé d'atterrir à Minsk pour qu'y soit arrêté un journaliste d'opposition au régime de Loukachenko. Jacques Baud y dénonçait l'instrumentalisation par l'Occident de deux affaires impliquant des opposants politiques, dans le simple but d'imposer des sanctions à Minsk et Moscou. Dans une interview disponible sur la chaîne *Antithèse* intitulée *Navalny et le complotisme occidental*⁵, il décrit l'opposant comme un ultranationaliste russe pris dans des affaires de corruption. Il le qualifie d'«agent de l'étranger» et conteste sa réelle notoriété en Russie. Là encore, son portrait du personnage comme son analyse du contexte coïncident avec le narratif officiel russe.

A côté de cette prolifique activité éditoriale, Jacques Baud intervient presque quotidiennement sur des plateformes dites de «réinformation», ou «alternatives» aux médias *mainstream*. Les réseaux sociaux reprennent ces interventions.

Il y dénonce l'incurie des médias ordinaires, qui auraient renoncé à rechercher la vérité au profit de leur idéologie atlantiste et russophobe. Par exemple, le 1^{er} novembre 2024, Jacques Baud avait réagi à l'annonce du *New York Times* annonçant la présence de 12'000 militaires nord-coréens en Ukraine: «On s'aperçoit que c'est de nouveau du narratif fait pour les gogos, c'est-à-dire nos journalistes et nos politiciens, que le terme de gogos peut très bien qualifier d'ailleurs, parce qu'en général ce sont des gens qui font de la propagande et pas de

l'information.»⁶ Il y a quelques mois, Kim-Jong Un a pourtant décoré des soldats nord-coréens et déposé des gerbes devant des effigies de ses hommes tombés en Ukraine. Cette solide bourde témoigne d'une volonté obsessionnelle de montrer qu'on connaît le dessous des cartes.

Jacques Baud, comme ses relais numériques, se prévaut de son prestigieux grade de colonel EMG et de son ancien statut de cadre supérieur de l'administration fédérale pour asseoir son propos. Cela est très ambivalent. Le citoyen-soldat n'est certes pas tenu à un devoir de réserve. Mais, sous couvert de lucidité et de dénonciation, les propos du colonel Baud fragilisent symboliquement la position de la Confédération.

Les sanctions

Les sanctions adoptées le 15 décembre dernier visent principalement des membres d'organisations officielles russes, instituts académiques ou conseils consultatifs des autorités politiques. Elles sanctionnent aussi l'intégralité du 142^e bataillon *distinct de guerre électronique* des forces armées russes, responsable de brouillages GPS dans la région de Saint-Petersbourg, proche de la frontière finlandaise.

Les seuls autres Occidentaux sanctionnés sont l'ancien shérif adjoint de Floride John Mark Dougan, animateur d'une plateforme de faux sites internet d'informations, accusé de se coordonner avec le renseignement militaire russe (GRU), et Xavier Moreau, ancien officier français, homme d'affaires et animateur du site internet *Stratpol*. Tous deux résident en Russie depuis plusieurs années. Jacques Baud est la seule personne sanctionnée à vivre en dehors de ce pays et à être, à notre connaissance, sans liens directs ou indirects avec des organismes étatiques ou paraétatiques russes.

Ingérence et déstabilisation

Selon le préambule de la décision du 8 octobre 2024, les sanctions visent à contrecarrer les opérations d'ingérence et de déstabilisation menées par la Russie en Europe. La décision de l'UE se réfère explicitement à ce que l'on appelle la doctrine «Guerassimov», autre nom de la guerre hybride. Le général Valery Guerassimov aurait en effet, dès 2013, préconisé la conduite d'opérations dans la sphère de l'information pour diminuer le potentiel militaire et politique des adversaires de la Russie.

Cette forme de désinformation dépasse la propagande traditionnelle. Elle ne vise plus seulement à légitimer ou promouvoir l'action d'un gouvernement, mais à désorganiser d'autres pays ou institutions étrangères en intervenant dans les élections ou en suscitant des manifestations.

La manipulation de masse permise par les réseaux sociaux démultiplie ses effets. Un gouvernement efficace a certes toujours été en mesure de fabriquer de l'information en provoquant lui-même un fait divers, ou de l'inventer purement et simplement par d'astucieux montages. Les réseaux sociaux permettent désormais de donner à cet événement – ou plus largement à cette vision du monde – un écho d'autant plus colossal que la presse traditionnelle est en déclin.

L'opération sera réussie lorsque l'information perce la sphère publique et l'opinion, pour finalement influencer les décisions politiques. L'actualité veut que les manœuvres russes de déstabilisation soient plus scrutées que celles en provenance d'autres pays. A l'heure où nous mettons sous presse, les Vénézuéliens doivent tout de même se dire que les allégations de trafic de drogue à l'encontre de Nicolas Maduro masquaient (mal) l'intérêt américain pour leur pétrole...

L'affaire Jacques Baud et la décision imprécise et arbitraire qui l'a faite éclater ont cette nouvelle réalité médiatique pour toile de fond. (*A suivre...*)

Félicien Monnier

¹ Décision PESC 2025/2572 du 15 décembre 2025 modifiant la décision (PESC) 2024/2643.

² Décision (PESC) 2024/2643 du Conseil du 8 octobre 2024 concernant des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie.

³ *Poutine, Maître du jeu?*, Max Milo, 2022; *Opération Z*, Max Milo 2022; *Ukraine entre guerre & paix*, Max Milo 2023; *L'art de la guerre russe: comment l'Occident a conduit l'Ukraine à l'échec*, Max Milo 2024.

⁴ *L'affaire Navalny. Le complotisme au service de la politique étrangère*, Max Milo 2021; *Le détournement du vol Ryanair FR4978 – Le mensonge au nom de la vérité*, Sigest, 2021; ouvrages recensés dans dans *La Nation* du 10 septembre 2021.

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=Wec5V-OQKyM>

⁶ <https://www.youtube.com/shorts/8u-HTtDPVAM4>

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise ont cent ans

Novembre 1926: la date est celle de la naissance, non des Cahiers de la Renaissance vaudoise, mais de la revue *Ordre et Tradition, Entretiens politiques, philosophiques et littéraires*. Le N° 1 porte le titre *L'Ordre dans l'Etat*. Cette publication marque le début officiel de ce qui deviendra le Mouvement de la Renaissance vaudoise. Cette première livraison contient des éléments de doctrine élaborés à la suite de l'affirmation publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 11 juin 1926, sous la plume de Georges Rigassi, son rédacteur en chef, à propos de Léon Daudet: «On ne saurait être à la fois Suisse et royaliste, et la question «république ou monarchie» ne se pose pas chez nous. Cesser d'être démocrate et républicain, c'est cesser d'être Suisse.»

Trois étudiants en droit de juste vingt ans ont protesté contre cette affirmation et se sont expliqués dans un

long courrier publié dans la *Gazette* du 30 juin¹. Il est signé Marcel Regamey, Victor de Gautard et Alphonse Morel – les trois seront les fondateurs de la Ligue vaudoise et les signataires, en 1931, de *Raison d'agir*², l'éditorial du premier numéro de *La Nation*.

On remarque dans cette diatribe à la fois l'ardeur juvénile et la profonde vision que les jeunes juristes ont de la réalité politique et de l'histoire. Ils commencent par affirmer que la démocratie, partout où elle est installée, provoque le nivellement et la centralisation du pouvoir, que les décisions politiques sont complexes et exigent une idée nette de l'intérêt national. La souveraineté populaire n'y parvient pas: «Politique d'abord, a dit Maurras, et nous le répétons avec lui. [...] La démocratie telle qu'elle sévit actuellement, avec sa logique égalitaire et étatique, n'est en aucune façon un régime traditionnel en

Suisse, en général, et dans le canton de Vaud, en particulier.» Ils montrent ensuite que les Waldstätten et les anciens Cantons suisses, jusqu'à la Révolution, étaient fondés sur des vertus aristocratiques et que «la veulerie des partis», surtout dès 1848, n'a provoqué que l'étatisme et la centralisation. Le journal avait donné comme titre et sous-titre: *A propos de la démocratie suisse / Les nationalistes antidémocrates*.

La revue *Ordre et Tradition* s'est voulue dès l'origine un lieu d'échange d'idées et d'exigence intellectuelle, non une œuvre de propagande pour atteindre des objectifs électoraux. La preuve était faite que l'on pouvait être un bon Suisse sans adhérer aux idéaux démocratiques et égalitaires. Nous n'allons pas résumer les arguments de Marcel Regamey, encore étudiant, qui sont exposés dans ce premier cahier sous le titre *L'Ordre dans l'Etat*, et qu'André

Manuel a présentés en citant les phrases essentielles dans *Le chemin de Marcel Regamey, Sa vie, ses écrits, son action*³.

Aujourd'hui, la collection des CRV comprend 162 publications. Nous nous proposons de présenter régulièrement l'une d'elles dans *La Nation* en 2026, pour marquer ainsi les cent ans des Cahiers.

Yves Gerhard

¹ https://www.letempsarchives.ch/page/GDL_1926_06_30/1.

² Editorial reproduit dans *La plume de Marcel Regamey, Articles de La Nation (1931-1982)*, Cahiers de la Renaissance vaudoise N° 117*, Lausanne, 1989, pp. 9-11. On le trouve aussi sur www.scriptorium.ch.

³ Cahiers de la Renaissance vaudoise N° 116*, Lausanne, 1989, pp. 48-54. Cette biographie est toujours disponible sous www.les-cahiers.ch.

Le discours de Carl Spitteler

Au fil de l'histoire, la neutralité a toujours été pensée et repensée. Elle a servi d'appui dans les moments de crise et de conflits. Ce fut aussi le cas en décembre 1914. Quatre mois et demi après l'éclatement de la première guerre mondiale, un écrivain intervient dans le débat public pour défendre la neutralité suisse. Carl Spitteler prononça devant la Nouvelle Société helvétique à Zurich un discours à l'époque très controversé, mais unanimement célébré par la suite. Intitulé *Notre point de vue suisse*¹, il vise essentiellement deux objectifs: d'une part renforcer la cohésion confédérale et de l'autre clarifier la position neutre de la Suisse vis-à-vis des nations en guerre.

Cette prise de parole politique en tant qu'écrivain est avant tout fondée sur une inquiétude. Le futur prix Nobel de littérature de 1919 sent que la situation est «consternante et non sans danger», cela notamment à cause des divergences d'opinion entre la Suisse alémanique favorable à l'empire de l'Allemagne et la Suisse romande inspirée de sympathie pour la république française.

Avant même de prononcer le mot de neutralité, une distinction cruciale est faite, qui reste toujours valable, entre voisin et frère: «Tous ceux qui vivent de l'autre côté des frontières nationales sont nos voisins; tous ceux qui vivent de ce côté-ci sont plus que des voisins, je veux dire nos frères. Et la différence entre voisin et frère est immense. Même le meilleur voisin peut nous tirer dessus au canon si les circonstances s'y prêtent, tandis que le frère lutte à nos côtés dans la bataille.» Cette vérité, fruit du bon sens, n'a pas été dans les consciences en 1914 à en croire Spitteler, comme elle ne l'est pas aujourd'hui, vérité oubliée de nos jours et noyée dans le bain insipide de la globalisation et de l'esprit internationaliste, uniformément centralisateur.

Sur la neutralité, le conférencier expose ensuite la position que la Suisse devrait prendre: «[p] our nous qui sommes neutres, la seule chose à faire serait sans doute de garder la même distance de tous côtés.» On peut aisément mesurer la grande actualité de ses propos d'autant plus que, par la suite, il établit l'importance de la neutralité

pour la Suisse non seulement en ce qui concerne les relations avec l'extérieur, mais aussi et surtout la cohésion confédérale, car elle nous évite «d'ajouter des divisions à nos différences».²

Au-delà de son importance politique, Spitteler fait aussi ressentir la dimension historique et mythique de la neutralité, le fait qu'elle est plus qu'un paragraphe dans la Constitution, plus qu'un argument diplomatique dans les débats avec l'étranger. C'est une réalité vivante bien ancrée dans nos consciences. Or, selon lui, elle est menacée à chaque période de crise, parce que c'est une position difficile à tenir. «Nous devons garder à l'esprit le fait qu'aucun ressortissant d'une nation belligérante, au fond, ne ressent une conviction neutre comme légitime.» Le constat est lucide. Il est plus facile, en effet, de céder à la pression et de prendre parti plutôt que de se faire traiter d'indifférent, voire même de lâche ou de profiter.

La pensée de l'écrivain d'origine bâloise est d'un réalisme et d'un pragmatisme remarquables. En témoigne le passage dans lequel il répond à la question de savoir pourquoi nos troupes sont stationnées à la frontière: «Parce que les territoires politiques nationaux ne sont pas des puissances sentimentales ni morales, mais des puissances fondées sur la force.»

Quand on lit *Notre point de vue suisse*, on ne peut s'empêcher de comparer avec la situation d'aujourd'hui, également consternante et non sans danger. La question de la neutralité se pose de la manière la plus vive et la plus alerte. Par exemple, les sanctions économiques contre la Russie violeraient le principe de traitement égal des belligérants tel que Spitteler l'exprime dans son discours. Dans le contexte de guerre hybride, qui «n'est plus nécessairement militaire et chaque outil sur le registre des actions possibles peut remplacer les effets de la poudre à canon»³, ces sanctions seront à considérer comme une agression larvée, donc une intervention dans le conflit entre deux Etats. Spitteler l'avait parfaitement vu et analysé.

Quant à nos rapports avec l'UE et avec les organisations internationales,

le passage suivant devrait en être leur matrice: «[L] e jour où nous concluons une alliance ou agirions dans le plus grand secret avec l'étranger, ce serait le début de la fin pour la Suisse.»

Chacun peut faire des parallèles avec la configuration politique actuelle. Carl Spitteler n'était pas seulement l'auteur d'une importante œuvre épique; il n'était pas seulement écrivain et poète. Il avait aussi le souci de la Confédération. Son message de 1914, fidèle à la pensée de Nicolas de Flüe, préfigure l'unité confédérale incarnée plus tard

par le Général Guisan. La pensée de ces hommes possède la force de nous inspirer aujourd'hui.

Lars Klawonn

¹ Carl Spitteler, *Notre point de vue suisse, dans Helvétique équilibré, Dialogues avec le Point de vue suisse du prix Nobel de littérature 1919*, Zoé, Genève, 2019.

² Jean-Baptiste Bless dans *Neutre, La Suisse à l'ère de la guerre hybride*, Cahiers de la Renaissance vaudoise 159, Lausanne, 2023, p. 92.

³ Edouard Hediger *Ibid.*, p. 52.

Deux siècles de citoyen-officier

A l'occasion de son bicentenaire, la Société Vaudoise des Officiers a souhaité se tourner vers son histoire et vers celle de l'officier vaudois. Monsieur Pierre Streit, historien et officier de milice signe à cette occasion *Citoyen et officier – L'officier vaudois (1825–2025)*¹, avec les contributions de Christian Bühlmann, Félicien Monnier et Claude Meier. L'ouvrage adopte comme fil rouge la figure du citoyen-soldat, du citoyen-officier, au cœur de notre culture militaire.

Durant les premières décennies du XIX^e siècle, l'officier vaudois se forme encore dans un contexte marqué par les services étrangers. Des figures comme le général Guiguer de Prangins, engagé sous Napoléon, illustrent cette génération d'officiers qui puisent leur expérience et leurs faits d'armes hors de nos frontières. Cette même période est marquée par les défis liés à la modernisation et à l'uniformisation progressive des milices cantonales. Le progrès technique et scientifique cherche son application dans toutes les composantes de la société. C'est dans ce mouvement que s'inscrit la fondation de la première société d'officiers vaudoise, dont le but est de perfectionner les officiers et d'élever leur niveau technique, d'abord ceux des armes dites «savantes»: l'artillerie, le génie et l'état-major.

Le XX^e siècle confronte l'officier de milice aux défis qu'on connaît. La grève générale de 1918 rappelle brutalement que l'armée peut être appelée à intervenir sur le territoire national, avec

l'usage des armes. Mais les deux guerres mondiales sont aussi l'occasion de voir apparaître des figures comme celle du colonel Deccopet, du brigadier Masson, père du renseignement suisse, ou du général Henri Guisan, qui our défendre le modèle de l'armée de milice. A ses côtés s'engage la Ligue vaudoise, qui défend le principe selon lequel la liberté de la personne est limitée par l'intérêt de la communauté, justifiant l'engagement pour la cause supérieure qu'est la défense de la Confédération.

En cette année de bicentenaire, alors que le contexte géopolitique se tend à nouveau, *Citoyen et officier* rappelle que l'essence de l'officier vaudois est celle d'un citoyen au service de la collectivité, service qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême.

Quentin Monnerat

¹ Streit Pierre (dir.), *Citoyen et officier. L'officier vaudois (1825–2025)*, Infolio, Gollion, 2025

LA NATION

Rédaction
Cédric Cossy

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Un et trois

Dès que je conçois l'Un, je suis illuminé par la splendeur des Trois. Dès que je les distingue, je suis ramené à l'Un. Quand je pense à l'un des Trois, je le considère comme le Tout, et mes yeux se remplissent, et la plus grande part de ce que je contemple m'échappe.

Saint Grégoire de Naziance

Il y a deux semaines, les chrétiens fêtaient la naissance du Fils de Dieu. L'idée d'une telle filiation fait ricaner les esprits forts et scandalise les croyants des autres religions monothéistes. Même le chrétien échoue à se représenter dans le même mouvement de pensée un Dieu à la fois unique et trinitaire. Cette incapacité fait qu'il est toujours tenté de « privilégier » l'une ou l'autre des personnes de la Trinité au « détriment » des deux autres.

C'est ainsi qu'une tendance moderne de la théologie, toutes confessions confondues, est de privilégier la personne du Christ. Plus précisément, on privilégie le Christ dans sa nature humaine: modèle prophétique de douceur, de simplicité, de compassion, de sacrifice et de pardon. En soi, c'est rigoureusement vrai, si ce n'est que cette théologie fait l'impasse sur la nature divine du Christ. On met de côté le *Christ pantocrator* tel qu'on le contemple en gloire dans les églises byzantines, établi par son Père maître de toute chose, et qui affirme à la fin de l'Évangile de Matthieu que *tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre*¹.

Alors, dans une perspective toute terrestre et compassionnelle, l'Église focalise son attention sur la seule fragi-

lité de l'être humain, sur ses petites, ses doutes, ses questionnements. Oui, cet humain commet parfois des erreurs (ne parlons pas de péchés!), mais dues à l'ignorance ou à la faiblesse. Et ces erreurs le rendent malheureux. Alors, plutôt que de lui parler du bien, du mal, de la volonté divine et de sa responsabilité personnelle, on se borne à l'écouter, à le comprendre avec une bienveillance sans limite, laissant entrevoir un pardon inconditionnel accordé d'emblée. On n'aime pas trop se référer au Symbole des Apôtres et à ses vérités surnaturelles trop objectives. On évite aussi la controverse théologique, trop rigoureuse dans son développement, trop contraignante dans ses conclusions. On est chrétien sur la pointe des pieds, pour ne pas gêner l'interlocuteur incroyant ou indifférent, ou pour ne pas effaroucher les tièdes.

Cette religion misérabiliste est aveugle à la présence et à la puissance du mal dans le monde. Elle ignore du même coup la portée démesurée du sacrifice du Christ. Elle dédaigne la force libératrice du repentir. Elle méprise les capacités de l'homme, son intelligence, son imagination, sa capacité créatrice, sa combativité, et le rôle, décisif à son niveau, de leur mise en œuvre au service du plan divin.

Quant au Dieu créateur, le Dieu des armées, *Deus Sabaoth*, qui tonne sur le Sinaï, ordonne, récompense et punit, à l'autorité duquel le Christ se soumet filialement, il se voit dépouillé de la majesté redoutable qui parcourt en vagues puissantes les livres de Job, d'Ésaïe, des

Psaumes ou de l'Apocalypse. Il n'est plus « tout-puissant ». Ou alors, on le dit « tout-puissant en amour », ce qui ne veut rien dire, sinon qu'il n'est pas tout puissant.

On nous rétorquera, non sans raison, que la religion chrétienne est aussi celle des petits, des abandonnés, des pauvres et des faibles. On nous dira encore que les postures guerrières d'il y a soixante ans ne valaient guère mieux que les postures victimistes d'aujourd'hui. « Debout sainte cohorte, soldats du Roi des rois » chantions-nous martialement à l'École du dimanche. Peut-être. Du moins, ce cantique ne minimisait-il pas l'existence du mal ni les forces de l'homme.

Mais ce n'est pas la question. Il ne s'agit pas de choisir la puissance contre l'humilité, ou la sanction contre la compassion, et pas davantage l'inverse. Ces notions sont différentes, mais pas contradictoires. La toute-puissance du Père ne contredit pas la compassion du Fils. La transcendance divine ne conteste pas la présence du Christ au milieu de nous. Au contraire, les deux ne vont pas l'une sans l'autre, de même que le terme de Père ne se comprend qu'en regard de celui de Fils, et réciproquement.

Choisir la puissance sans la compassion, c'est choisir la violence et l'orgueil, qui ne se soucient ni de justice, ni de prudence, ni de tempérance. C'est transformer l'espérance en optimisme politico-religieux. C'est réduire la mission à une conquête. C'est clamer, à propos des Albigeois, « tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens », comme fit, dit-

on, le légat pontifical Arnaud Amaury lors du siège de Béziers de 1209. C'est, en deux mots, faire du spirituel une branche radicalisée du temporel.

La compassion sans le contre-poids de la force, qui est courage physique et moral, qui est aussi persévérance dans le bien, c'est une théologie liquide, une religion plate, le remplacement du dogme par le règlement ecclésiastique et la soumission aux idées du temps, la niaiserie moralisante élevée au rang de vertu. Cela ne fait guère envie².

Il ne faut pas choisir entre un et trois. Ni choisir entre les trois. Il faut tout recevoir et faire avec.

Olivier Delacréta

¹ Matt. 28: 18.

² Certains choisissent l'intériorité contre la transcendance, à l'exemple de la théologienne Isabelle Graesslé, interviewée par Mme Elise Dottrens dans le journal *Réformés* n° 92, décembre 2025 et janvier 2026. Elle y affirme ne plus pouvoir dire « Seigneur », car « c'est un masculin tellement triomphant, dominant tout, y compris le féminin ». Elle conçoit Dieu comme « une présence, une énergie, un souffle qu'on peut ressentir en soi ». On ne peut qu'acquiescer, mais en rester là, c'est réduire la Trinité à la seule personne du saint Esprit. Dieu n'est plus qu'une présence intérieure éclairante et inspirante. Ce choix théologique évacue d'un seul coup la transcendance et l'incarnation. Il fait courir à ceux qui s'y rallient le risque de l'immanentisme et celui de l'obsession narcissique du développement personnel.

Puissance et pragmatisme: la *National Security Strategy* américaine

L'administration Trump a publié dans la nuit du 4 au 5 décembre dernier la nouvelle stratégie de sécurité nationale (SSN) des États-Unis. Il s'agit d'un document d'une trentaine de pages qui présente les grandes orientations de politique extérieure du pays. Le document va droit au but: il est plus court et plus direct que les dernières SSN, publiées habituellement en début des nouveaux mandats présidentiels. Il sera complété par d'autres textes, comme la stratégie nationale de défense, plus concrètement militaire, ou les grandes indications des futurs (re) déploiements des forces américaines.

La SSN 2025 détaille les grands axes de la doctrine « L'Amérique d'abord » du président Donald Trump, appliqués aux relations internationales; elle se situe dans le prolongement du discours du vice-président James David Vance donné à la conférence de sécurité de Munich en début d'année. Elle s'inspire également d'éléments présents, par exemple, dans le chapitre du *Project 2025* de l'*Heritage Foundation* consacré à la réforme du Département d'État (ministère des affaires étrangères).

Un certain nombre de principes sont affirmés en préambule. Les États-Unis ne veulent pas être les gendarmes du monde, mais se réservent pragmatiquement le droit d'intervenir pour défendre leurs intérêts nationaux fondamentaux et empêcher l'émergence de puissances hégémoniques. La paix et la stabilité internationale doivent

être assurées premièrement par des relations commerciales pacifiques, sans volonté d'imposer partout des « valeurs occidentales », secondement par la dissuasion que représentent la puissance économique, technologique, culturelle et militaire américaine. L'unité politique fondamentale des relations internationales est l'État-Nation, légitime à poursuivre ses propres intérêts et à défendre sa souveraineté contre des organisations transnationales par trop intrusives. A ce titre, les flux migratoires doivent être impérativement contrôlés et même largement arrêtés. Cette conception toute westphalienne n'ignore cependant pas les rapports de force et la NSS admet comme « vérité intemporelle » l'influence supérieure des grands États, dotés de sphères d'influences propres.

Les États-Unis entendent donc se recentrer sur l'hémisphère occidental (comprenant l'Amérique latine et le Canada), leur sphère d'influence naturelle dans le « corollaire Trump » à la doctrine Monroe et première zone d'importance dans la hiérarchie régionale présentée par la NSS. Contrôler la frontière sud du pays, arrêter l'immigration et le narcotrafic, si nécessaire intervenir militairement de manière ciblée – comme l'opération contre Nicolas Maduro au Venezuela –, contrôler l'accès aux ressources et aux infrastructures critiques et empêcher l'intervention de « compétiteurs non-hémisphériques » (la Chine, la Russie, l'Iran) sont les objectifs principaux des États-

Unis dans la région, qui fait figure de pré carré à géométrie variable.

L'Asie, traitée en deuxième position, se caractérise par une compétition essentiellement commerciale avec la Chine. Le rééquilibrage souhaité des relations sino-américaines nécessite un renforcement des alliances militaires dissuasives des États-Unis avec leurs partenaires régionaux (Japon, Corée du Sud, etc.), assorti d'un « partage du fardeau » sécuritaire – comme avec l'OTAN en Occident –, afin de maintenir des routes commerciales ouvertes et sûres dans l'Indo-Pacifique. La situation de Taïwan doit en rester au statu quo. En quatrième et dernière position viennent le Moyen-Orient et l'Afrique, considérés principalement comme des terres d'opportunités en matière d'investissements. Pour des raisons énergétiques, le Moyen-Orient n'est plus la première préoccupation américaine et ne doit plus être le théâtre de guerres infinies. L'Iran ayant été significativement affaibli, la stabilité régionale et le développement économique doivent être désormais assurés par les partenariats passés avec Israël et les monarchies du Golfe, et les Accords d'Abraham doivent être étendus. Les pays africains ne doivent plus dépendre de l'aide humanitaire financée par les contribuables américains et le terrorisme islamiste doit être écrasé.

La Suisse n'est certes pas traitée spécifiquement dans la NSS 2025, mais l'Europe y tient une place centrale. La relation transatlantique reste

fondamentale, économiquement et culturellement parlant, aux yeux des États-Unis, et ceux-ci déplorent dès lors vertement l'évolution actuelle de l'Europe. Le continent subit une immigration de masse couplée à une dénatalité catastrophique et un malaise moral mortifère. Au sein de l'Union européenne, ces tendances se traduisent entre autres par de la censure politique croissante et une inflation législative asphyxiante. A ce rythme, l'Europe sera définitivement défigurée dans les prochaines décennies. Quant à l'OTAN, il doit cesser de s'étendre, et les États européens sont appelés à renforcer leurs budgets militaires, afin de retrouver une « stabilité stratégique » avec la Russie voisine. L'administration Trump salue enfin l'essor des souverainistes européens et annonce vouloir « cultiver » leur volonté de résistance à la trajectoire actuelle du continent.

Cette stratégie est donc une codification doctrinale d'une pratique déjà effective depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche: recentrage sur l'hémisphère occidental, empêchement de l'émergence d'un hégémon régional en Eurasie, dissuasion militaire ciblée, compétition économique et technologique et relecture idéologique du lien avec les alliés, en particulier européens. Cette stratégie donnera le ton des relations internationales des prochaines années, trouvant des échos à Moscou et à Pékin. L'Europe et la Suisse ne peuvent l'ignorer.

Lionel Hort

Accord sur la sécurité des aliments

L'accord sur la sécurité alimentaire fait partie des nouveaux accords d'intégration que le Conseil fédéral et l'Union européenne (UE) ont conclus et qui doivent être soumis au scrutin populaire en Suisse. Cet accord touche en particulier l'agriculture.

L'agriculture suisse, par le niveau des salaires, l'exiguïté du territoire disponible pour la culture et l'élevage, ainsi que sa topographie plutôt ingrate pour la mécanisation, part avec une faiblesse concurrentielle, renforcée par les exigences législatives en termes de durabilité et d'écologie. Tout traité de libre-échange portant sur les produits agricoles est donc, par essence, un danger pour notre agriculture et l'intégration de ce secteur d'activité dans un tel accord est une concession que la Confédération fait pour favoriser les secteurs industriels tournés vers l'exportation. C'est le cas pour les accords avec l'Indonésie, le Mercosur et 33 autres accords avec 45 États¹, ou encore, semble-t-il, pour les accords douaniers avec les États-Unis. Il n'en va pas autrement pour l'accord avec l'UE qui prévoit un accès facilité réciproque aux marchés des deux partenaires par la suppression d'obstacles, y compris non-tarifaires (soit l'interdiction de réglementations autonomes qui auraient pour effet de compliquer les importations). En pratique, il est douteux que nos exportations de gruyère et de chaselas puissent rattraper les importations agricoles depuis l'UE, actuellement près de trois fois plus importantes.

L'accord avec l'UE va cependant significativement plus loin avec la soumission de la Suisse aux règles sanitaires européennes, y compris sur le territoire helvétique.

Un espace commun de la sécurité des aliments

Le principe qui fonde l'accord est d'intégrer la Suisse dans le système européen de gestion des produits agroalimentaires. Ainsi, la Suisse profitera des informations et des systèmes d'alertes mis en place dans l'UE. Parallèlement, elle reprend les règles développées par l'UE dans ce domaine.

Ainsi, la politique agricole en tant que telle, par exemple les paiements directs, ne sont pas concernés par l'accord. Par contre, la Suisse abandonne son indépendance s'agissant de l'autorisation des produits phytosanitaires (dont les pesticides). Si la Suisse a repris jusqu'ici assez régulièrement les dispositions européennes, on voit que l'UE envisage d'assouplir sa politique en la matière². Les citoyens suisses partagent-ils ces vues?

Pour les OGM, la Suisse a pu négocier une exception, imposant une procédure d'autorisation nationale.

Cependant, la Suisse doit tolérer que les denrées alimentaires contenant des traces accidentelles ou «techniquement inévitables» de matériel provenant d'organismes génétiquement modifiés, contenant de tels organismes ou produits à partir de ceux-ci, soient mis sur le marché en Suisse.

La surveillance de la Suisse, en Suisse, par l'UE

L'article 18 paragraphe 4, dernière phrase du *Protocole à l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles établissant un espace commun de sécurité des aliments* prévoit de confier certaines compétences de surveillance à l'égard de la Suisse, telles que des pouvoirs d'enquête et de décision, à des institutions de l'UE³. Il s'agira en particulier de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Les organes de l'UE pourront procéder à des contrôles et des audits en Suisse servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques.

Ils devront certes le faire en coopérant avec les autorités suisses compétentes et en se conformant à la pratique en lien avec les actes juridiques applicables.

Il est vrai qu'il peut arriver actuellement que des autorités étrangères (y compris de l'UE) ou privées exercent des audits en Suisse. Il s'agit déjà d'une atteinte indésirable à notre souveraineté. Mais, jusqu'ici ces contrôles sont limités aux produits destinés à l'exportation chez le partenaire, alors que l'accord voulu par le Conseil fédéral permettra à l'UE de contrôler en Suisse l'application pour les Suisses des règles applicables en Suisse (mais décidées par l'UE et ses agences).

Application temporaire par l'UE des actes urgents en Suisse

L'article 15 paragraphe 1 du Protocole susmentionné prévoit l'application temporaire d'actes juridiques non législatifs décidés par l'UE en Suisse.

Selon le DFAE, «la lutte contre les épizooties ou le rappel de denrées alimentaires nocives exige une action immédiate». Or le processus ordinaire d'intégration des actes de l'UE ne serait pas «suffisamment rapide pour permettre et garantir de façon régulière l'application simultanée des actes de droit tertiaire en Suisse et dans l'UE. C'est pourquoi l'art. 15, par. 1, stipule que la Suisse applique temporairement [... lesdits actes] jusqu'à ce que le Comité mixte ait rendu sa décision»⁴.

Certes, le paragraphe 2 de l'article prévoit que si la Suisse était exceptionnellement dans l'impossibilité de satisfaire à l'application temporaire d'un acte de droit tertiaire, «elle en informe sans délai le comité mixte pour la sécurité des aliments et lui en expose les raisons. Les parties se consultent dès que possible au sein du comité mixte». Cependant, selon le paragraphe 3, «si et dans la mesure où la Suisse n'applique pas temporairement ou provisoirement un acte juridique conformément au paragraphe 1, l'Union prend les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité de l'espace commun de sécurité des aliments. L'Union notifie sans délai ces mesures au comité mixte et lui expose les raisons qui l'incitent à prendre lesdites mesures».

En résumé, même si la Suisse entend refuser d'appliquer immédiatement, par exemple, un abattage de cheptels entiers du fait d'une maladie contagieuse bovine, l'UE peut lui imposer des mesures immédiates (y compris l'abattage?) si elle l'estime nécessaire. Ces mesures s'appliquent sans délai, sans recours ou contestation possible.

Il s'agit ici d'une négation du principe de souveraineté.

Conclusion

L'accord sur la sécurité alimentaire, sous prétexte de faciliter les échanges et de renforcer la sécurité de la production agroalimentaire, intègre la Suisse directement dans le système européen, sans possibilité d'une mise en œuvre propre respectant les spécificités locales.

Vu la logique centralisatrice tatillonne intrinsèque à la bureaucratie et au prin-

cipe «d'union toujours plus étroite», il est légitime de s'inquiéter des normes et directives croissantes qui s'imposeront à nos paysans, en particulier aux petites exploitations.

Certes, l'Office fédéral de l'agriculture et nos vétérinaires cantonaux ne sont pas réputés pour leur pragmatisme auprès de nos agriculteurs, qui se plaignent déjà de la densité des obligations réglementaires qui corsetent leurs activités. Est-ce une raison suffisante pour accentuer la tendance? Faut-il renoncer aux freins que sont le fédéralisme et la démocratie directe face au développement de la logique administrative? Peut-on réellement penser que les commissaires européens seront plus terre à terre que les fonctionnaires de Lausanne ou de Berne?

Olivier Klunge

¹ OFAG, www.blw.admin.ch/fr/accords-de-libre.echange.

² <https://www.rts.ch/info/environnement/2025/article/bruxelles-veut-autoriser-a-vie-les-pesticides-dans-l-union-europeenne-29092245.html>

³ DFAE, *Rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation*, 13 juin 2025, p. 683.

⁴ DFAE, *ibid.*, p. 679.

Condoléances

Mme Marianne Poudret née Cruchet, veuve de notre ami Jean-François Poudret, a achevé sa course terrestre le 6 décembre dernier. Nous adressons notre profonde sympathie à sa famille et à ses proches.

Osera-t-on enfin contredire le complotisme?

Depuis la mi-novembre, la vitesse sur le contournement autoroutier nord de Lausanne a été abaissée de 120 à 100 km/h. Selon la presse locale, cette limitation de vitesse est motivée par d'importants travaux qui devraient durer trois ans; l'article renvoie à un communiqué de l'Office

LE COIN DU RONCHON

fédéral des routes qui semble désormais introuvable.

Depuis bientôt deux mois que les panneaux «100» ont été posés, on n'a toujours pas vu l'ombre d'un chantier sur ce tronçon. Une partie des automobilistes ignorent donc cette brimade inutile et continuent à rouler normalement; quant à ceux qui estiment qu'on paie déjà beaucoup trop d'impôts dans le Canton et qu'il ne faut pas donner ne serait-ce qu'un centime de plus à l'Etat, ils s'en tiennent prudemment à la tolérance (encore) accordée de 3 km/h.

Cette situation absurde éveille, évidemment, l'excitation des complotistes. Certains estiment qu'abaisser ainsi la vitesse plusieurs mois avant le début des travaux constitue une

expérience de contrôle social, de drill psychologique, où l'on oblige, une fois de plus, les individus à respecter des limitations qui n'ont aucune justification. *Contentez-vous d'obéir sans réfléchir, à plus forte raison si vous avez l'impression que cela n'a pas de sens!*

Les complotistes sont aussi persuadés qu'on ne reverra jamais la vitesse de 120 sur ce tronçon. Après les précédents travaux de rénovation, il y a une quinzaine d'années, les écologistes avaient déjà manifesté leur rage face au retour de la vitesse normale; à l'époque, on pouvait encore leur tenir tête, ce qui semble beaucoup plus difficile aujourd'hui. Et puis, la plupart des contournements des grandes villes suisses sont limités à 100, voire à 80. Indépendamment de tout motif technique, on voudra *faire rentrer les Vaudois dans le rang*, car *il n'y a pas de raison qu'ils bénéficient d'une plus grande liberté que les autres*.

On voit ainsi que le complotisme se cache jusque dans les détails les plus insignifiants. Ce qui est dommage, c'est que les autorités ne font rien pour le contredire; on a même parfois l'impression qu'elles font tout pour l'alimenter. Dans trois ans, elles auront une occasion inespérée de prouver que les complotistes ont tort.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

14 janvier: **La cryptographie à travers l'histoire : de César à l'ère d'internet.**
Avec M. Philippe Chabloz, professeur de mathématiques à l'EPFL.

21 janvier: **Crise de l'école vaudoise et malaise enseignant.**
Avec M. David Verdan, enseignant et titulaire d'un master en sciences et pratiques de l'éducation.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis